



Lyophilized or Dried Biological Material Preparations

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Lyophilized or Dried Biological Material Preparations



Microbiologics, Inc.
200 Cooper Avenue North
St. Cloud, Minnesota 56303 USA



320-253-1640

SECTION 2 : INSTRUCTIONS RELATIVES AUX DANGERS

Préparations de micro-organismes :

Aucun risque de type OSHA connu

Classification GHS : Aucune

Mention d'avertissement : Aucune

Pictogramme : Aucun

Ce matériau biologique est classé dans le Groupe de risque 1 ou dans le Groupe de risque 2 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Ces micro-organismes peuvent provoquer une infection chez l'être humain, présenter un risque pour le personnel de laboratoire, mais sont peu susceptibles de se propager dans la population. L'exposition à ces micro-organismes dans le laboratoire provoque rarement une infection. Une prévention et un traitement efficaces sont généralement disponibles.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Chaque pastille lyophilisée ou séchée contient des micro-organismes purs ou mixtes. Chaque pastille ou écouvillon contient également des excipients pour la structure et/ou la stabilité.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

Yeux : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si nécessaire et si cela peut se faire facilement. Poursuivre le rinçage. Si l'irritation persiste : consulter un médecin.

Peau : Non irritant. En cas de contact avec la peau, nettoyer à l'aide d'une solution biocide appropriée.

Inhalation : Éviter la production d'aérosols. En cas d'inhalation, sortir au grand air et consulter un médecin.

Ingestion : Éviter le contact de la main à la bouche. En cas d'ingestion, consulter un médecin.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

N.D.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

En cas de dispersion accidentelle, voir LIT.115, Nettoyage des risques biologiques sur notre site Web à l'adresse www.microbiologics.com.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

La préparation de matériau biologique viable doit être conservée à 2 °C - 8 °C dans le récipient d'origine scellé. La préparation de matériau biologique inactivé doit être conservée à 2 °C - 25 °C dans le récipient d'origine scellé. Ces préparations contiennent des micro-organismes viables susceptibles, dans certaines conditions, de provoquer des maladies ou peuvent contenir une matière biologique inactivée.

Il convient d'utiliser des techniques adéquates pour éviter l'exposition et le contact avec la croissance du micro-organisme et les suspensions de granulés réhydratés. Le laboratoire de microbiologie doit être équipé et disposer des installations requises pour recevoir, traiter, entretenir, stocker et éliminer les matériaux présentant un risque biologique. Le personnel du laboratoire de microbiologie utilisant ces dispositifs doit être formé, expérimenté et faire preuve de compétence dans le traitement, l'entretien, le stockage et l'élimination des matériaux présentant un risque biologique.

SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Les bonnes pratiques de laboratoire doivent être observées et respectées à tout moment. L'utilisation d'une enceinte de sécurité biologique, la prévention des aérosols et le port de gants, de tabliers imperméables et d'autres vêtements de protection doivent être dictés par les procédures opérationnelles standard de chaque laboratoire individuel.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Matériau inerte, inodore et sec.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Une fois le produit stocké selon les instructions, les préparations de matériau biologique sont stables jusqu'au dernier jour du mois de la date d'expiration. La durée de stockage n'affecte en rien le risque d'infection.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

N.D.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

N.D.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une fois le produit stocké selon les instructions, les préparations de matériau biologique sont stables jusqu'au dernier jour du mois de la date d'expiration. La durée de stockage n'affecte en rien le risque d'infection. Les organismes et les règlements régissent l'élimination de tous les matériaux présentant un risque biologique. Chaque laboratoire doit avoir connaissance et respecter les règles d'élimination adéquate des matériaux présentant un risque biologique.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Se reporter aux réglementations nationales et internationales relatives à l'expédition et au transport de matériaux présentant un risque biologique. Classification UN : Substance biologique UN3373, Catégorie B pour le matériau biologique Microbiologics. Certains produits Microbiologics peuvent être expédiés conformément à la règle UN2814 régissant les substances infectieuses. Se reporter à TIB.2023 Souches expédiées UN2814 pour obtenir la liste complète des produits expédiés conformément à la norme UN2814.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

N.D.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

N.D.